Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 21 mai 2024

Présents:

- METTAVANT Bernard
- MICHEL Rémi
- MILET Jean-Claude
- REYTER Colette
- SCHMIT Élisabeth
- SECRET Eric
- VICH Vincent
- THIRY Frédéric
- JEANNIN Nicolas
- VICH Valérie

Monsieur le maire constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L2121.5 du code général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Eric SECRET est désigné pour remplir cette fonction, qu'il accepte.

Délibérations:

Une délibération doit être prise afin de donner pouvoir au maire pour monter des dossiers de demande de subvention, pour les travaux de réhabilitation de l'ancienne école en logement :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Une délibération doit être prise afin de fixer le tarif de location des tables et bancs de brasserie : la location sera réservée uniquement aux habitants du village, le tarif est fixé à 10€ pour 1 table et 2 bancs, pour un week-end et il sera demandé une caution de 100€ :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Affaires diverses:

- Détermination des tours de garde du bureau de vote, pour les élections européennes du 9 juin.
- L'école de Lacroix sur Meuse organise un rallye « Donzelli » le 1er juillet et demande à pouvoir utiliser la salle de convivialités, pour le repas de midi : accord est donné pour mettre à disposition gracieusement la salle, afin de soutenir cette initiative culturelle.

- L'association « La Thillotine » demande à pouvoir utiliser le jeu de quilles le 7 septembre, afin d'organiser une activité réservée aux adhérents de l'association : le conseil accepte de mettre à disposition le matériel, à condition que l'association fournisse une attestation d'assurance spécifique pour cette manifestation et qu'elle soit ouverte à l'ensemble des habitants de Thillot.
- Les nouveaux horaires du secrétariat, avec la prise de fonctions de la nouvelle secrétaire, début juin, seront : lundi de 15h30 à 17h30 et le mardi de 14h à 19h30.
- Les personnes qui envisageaient de louer le grand logement se sont désistées, il est donc toujours vacant.

Vu que tous les sujets ont été traités et qu'il n'y a plus de questions, la séance est levée à 21h.

LE MAIRE

